

Assemblée générale du 10 avril 2021

Rapport d'activité 2020

Thème	page
Communication et animation de la vie associative	3 à 4
Participation aux conseils et commissions	5 à 7
Suivi des dossiers importants	
- l'eau	7 à 9
- la biodiversité et l'environnement	9 à 10
- l'aménagement	10 à 11
- l'urbanisme	11 à 13
- les mobilités	13
- les déchets	13 à 14
Conclusion	14
Annexe : Liste des réunions	15 à 17

La Sauvegarde de l'Anjou œuvre depuis 1965. Spécialisée à l'origine sur le patrimoine, elle élargit en 1978 son champ d'action pour prendre en charge la défense de l'environnement au sens large du terme. C'est cette même année que la « Sauvegarde de l'Anjou » fut agréée par les pouvoirs publics dans le domaine de la protection du patrimoine puis de l'environnement.

Actuellement, dix neuf associations adhèrent à la Sauvegarde de l'Anjou, qui dispose ainsi d'un réseau de compétences et d'informations indispensables pour mener une action coordonnée au niveau départemental.

Elle est adhérente de **France Nature Environnement Pays de la Loire**, ce qui lui permet d'améliorer les liens avec les échelles régionale et nationale du mouvement **FNE**.

Son action, menée essentiellement en bénévolat, porte sur deux pôles d'activité:

- sites et monuments
- environnement

Le temps de bénévolat estimé pour l'année 2020 dépasse **1500 heures**.

En 2020, la Sauvegarde de l'Anjou a participé à de très nombreuses **commissions, comités ou réunions sur les sujets de l'environnement et du patrimoine** (cf. liste en annexe 1).

La Sauvegarde de l'Anjou (SvA) est une fédération qui, en 2020, regroupe 19 associations membres.

Depuis 2007, les adhérents individuels sont bienvenus et constituent un collègue au même titre qu'une association adhérente. Depuis la modification de ses statuts à l'assemblée générale de 2018, le conseil d'administration de la Sauvegarde est constitué de 15 membres.

Habilitée à siéger dans les instances locales, la Sauvegarde de l'Anjou participe de façon régulière à plusieurs commissions officielles (cf. infra: CODERST, CSS, Commissions locales de l'eau, CNDPS, CDOA, Conseil de développement, divers CCSPL etc.) et rencontre les services de l'Etat ou les élus (Maires, Présidents d'agglomération et du Conseil Départemental) chaque fois qu'un dossier le nécessite.

En 2020, la situation sanitaire n'a pas facilité les réunions et les rencontres mais malgré cela, le Sauvegarde s'est beaucoup investie sur la biodiversité, la défense des arbres, la préservation de l'eau, l'urbanisme et les mobilités qui resteront des sujets de fond pour 2021.

Son activité contrainte en 2020 s'est maintenue et s'est structurée autour de 3 priorités :

- 1- Communication et animation de la vie associative.**
- 2- Participation aux différentes commissions.**
- 3- Dossiers importants et d'actualité.**

1- Communication et animation de la vie associative

France Nature Environnement Pays de la Loire (FNEPL)

Membre fondateur de FNEPL, la SvA siège au CA et au bureau. Les nombreuses sollicitations qu'elle reçoit, justifient l'action de cette fédération régionale qui en 2020 a embauché une juriste affectée à l'eau et à la mer.

Secrétariat – permanences- gestion informatique

Les bénévoles assurent une permanence au local de la SvA tous les jeudis après-midi de 14h00 à 17h00. Ces permanences sont l'occasion de rencontres avec de nouveaux militants et de répondre à de nombreuses questions sur les atteintes à l'environnement. En dehors de la période de confinement, l'association a repris les permanences en mettant en œuvre les consignes et gestes barrière.

Parmi les tâches assurées régulièrement pour le fonctionnement de l'association, deux bénévoles assurent la gestion des courriels (traitement de plus 3000 messages annuels).

La maintenance informatique (veille et suivi du site <https://sauvegarde-anjou.org/> avec mise à jour et correction des problèmes qui surviennent) est également assurée par un bénévole.

L'année 2020 en chiffres : Facebook, Twitter et site de la Sauvegarde

Des bénévoles de l'association ont animé les pages Facebook et Twitter. Leur rôle consiste à :

- Relayer les événements et actions des associations membres et amies de la Sauvegarde,
- Publier les articles rédigés sur le blog de la Sauvegarde,
- Informer sur les actions de la Sauvegarde,
- Répondre aux messages envoyés via «Messenger».

Données Facebook :

L'année 2020 n'a pas été une année très marquante au niveau des publications, contrairement à la publication «Sequoïa» qui avait fait le buzz en 2019!

Les chiffres à retenir sont :

- **836 abonnés sur la page Facebook.**
- **35 publications en 2020.**
- **chaque publication a été "vue" entre 85 et 465 fois, "partagée" entre 0 et 52 fois.**
- **réception de 22 messages par la messagerie Facebook.**

Données Twitter :

- **Le nombre d'abonnés** à notre compte Twitter est de **1318**, au 1er janvier 2021.

Données "procédures" du site de la Sauvegarde :

- **14 dépôts lors d'enquêtes publiques et consultations publiques**
- **nombreux articles de presse inspirés par l'action de l'association et sur France 2 une émission de reportage sur la vallée de l'Authion.**
- **3 recours gracieux auprès de l'Autorité Administrative et 1 plainte en justice.**

La plateforme "Sentinelles de la Nature"

Depuis février 2019, la fédération régionale France Nature Environnement Pays de la Loire a mis en service la plateforme «Sentinelles de la Nature»: celle-ci permet à tout citoyen de signaler en ligne, sur une plateforme dédiée, des atteintes à l'environnement relevant a priori d'infractions pénales ainsi que des initiatives favorables à l'environnement.

En 2020, le nombre de signalements montre l'évolution notable de l'utilisation du site.

Le total des signalements en Maine-et-Loire pour l'année 2020 est de 84 alertes dont 45 dépôts et brûlage déchets. Ce type d'alerte atteint une moyenne d'environ 4 par mois, contre une moyenne de 1,5 pour l'élagage et la coupe de haies qui arrivent en seconde position, avec 15 alertes sur l'année ...

Exemples d'alertes fréquentes :

- Destruction de haies, qui peuvent intervenir en pleine période de nidification, ou situées dans un site classé.
- Non-respect de distanciation d'épandage de pesticides.
- Pollution lumineuse par des enseignes, vitrines, ou éclairage nocturne ne respectant pas la législation.
- Pollution de l'eau par des produits ou divers déchets.
- Utilisation par différents acteurs de produits type glyphosate ou autres produits interdits.
- Exhaussement de terrains et affouillement.
- Décharges sauvages.
- Stockage sauvage important de véhicules.

La plupart du temps, la sentinelle suite à nos conseils prévient et alerte les acteurs concernés. En fonction des atteintes, cela peut être le maire de la commune, le préfet, la DREAL, ou l'OFB ou tout autre acteur pertinent. Quand l'alerte est en cours et qu'il est encore possible d'intervenir, la gendarmerie ou la police sont contactées pour une intervention rapide.

Les Sentinelles de la Nature mettent en valeur des initiatives favorables : elles sont au nombre de 6 en 2020 comme par exemple : *repêche de déchets sur une partie de la Maine par l'association sarthoise Pêche Aveugl'aimant, réhabilitation de mares par l'association EDEN 49 et l'Office National des Forêts.*

Communication

Lors des élections municipales, la Sauvegarde de l'Anjou a rédigé une série de propositions invitant tous les candidats et candidates à ces élections à réfléchir et à s'engager publiquement dans le sens du changement climatique, de la réduction des atteintes à la biodiversité, en particulier sur des objectifs concrets et chiffrés. Elle a relayé également les propositions complémentaires de ses associations membres : LPO Anjou et Place au Vélo.

Au printemps, la Jeune Chambre Economique d'Angers a lancé son projet de création d'un jeu de 54 cartes sur lesquelles sont imprimées les coordonnées des associations angevines qui répondent aux objectifs globaux que sont l'élimination de la faim dans le monde, la lutte contre les inégalités et la protection de la planète. La Sauvegarde de l'Anjou figure sur une des 54 cartes. Ce projet a été concrétisé en février 2021 avec la diffusion gratuite des jeux de cartes.

2- Participation aux principaux conseils et commissions

CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)

Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) examine les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter principalement au titre des législations et des réglementations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), aux déchets, à l'eau, à la qualité de l'air et à la santé publique.

En raison de la crise sanitaire et des périodes de confinement, il n'y a eu que 8 séances en 2020 : 5 en présentiel et 3 dématérialisées (2 en visioconférences et une par échanges de courriels, ce qui n'est guère satisfaisant).

Plusieurs tendances doivent être signalées notamment la très nette diminution des dossiers agricoles, liée aux assouplissements des règles d'autorisation même si les dossiers soumis seulement à enregistrement sont néanmoins généralement examinés au CODERST. Par contre les dossiers d'installations de méthanisation sont de plus en plus nombreux et nécessitent un examen approfondi car si, sur le principe ces installations sont propices à une politique de développement durable, ils sont souvent matière à dérives et sources d'excès et de nuisances.

Un dossier sensible revient deux fois par an, celui du volume des prélèvements autorisés pour l'agriculture dans l'Authion ; cette année a vu en plus l'examen du renouvellement de l'arrêté d'autorisation de prélèvements, promulgué pour 10 ans. De nombreuses critiques ont été formulées par la Sauvegarde lors de l'enquête publique et du CODERST d'août. Le vote a comptabilisé 4 voix contre et 3 abstentions ce qui est inhabituel et montre bien les lacunes du projet.

CESER DES PAYS DE LA LOIRE (Conseil Economique, Social et Environnemental des Pays de la Loire)

La Sauvegarde de l'Anjou est présente au CESER par une de ses administratrices, désignée au titre de France Nature Environnement Pays de la Loire depuis 2011. Les membres ont été renouvelés en décembre 2017 avec toujours deux postes pour FNE-PL. Au cours d'une année 2020 perturbée par la pandémie de Covid 19, la Sauvegarde de l'Anjou a participé à l'avis sur le Plan Ambition Alimentation-Santé et contribue, au sein de la commission Aménagement et cadre de vie, à l'étude sur l'Arbre.

COMITE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

La Sauvegarde de l'Anjou est également présente au Comité de Bassin Loire-Bretagne (Agence de l'Eau) par une de ses administratrices, désignée au titre de France Nature Environnement. Ce dossier est toujours traité en priorité avec l'étude des dossiers et la participation active aux commissions et aux séances plénières.

Une année lourde majoritairement consacrée à la mise à jour du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et de son programme de mesures. Ce projet est actuellement en consultation : du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021.

A noter que le renouvellement de cette instance aura lieu en début 2021 et qu'à cette occasion des modifications notables du collège des usagers sont attendues.

CDNPS (formation publicité)

La formation publicité de la CDNPS ne s'est réunie qu'à une seule occasion en 2020, lors d'une séance organisée le 13 février. L'ordre du jour portait sur l'élaboration du règlement local de publicité (RLP) de Chemillé-en-Anjou. La Sauvegarde de l'Anjou a émis plusieurs remarques visant à rehausser l'ambition de ce document s'agissant de la maîtrise de l'implantation de la publicité dans ce territoire, en demandant notamment la limitation de la publicité effectuée sur le mobilier urbain. Elle a également souligné l'important effort de mise en conformité à effectuer dans ce territoire : de nombreux panneaux publicitaires y sont en effet illégaux. Sans même attendre l'adoption du RLP, elle a voté favorablement l'adoption de l'avis du rapporteur qui se prononce de façon favorable au projet de RLP sous réserve de la prise en compte de plusieurs remarques visant à améliorer le document.

CARRIERES

La SvA a évalué 3 dossiers soumis à la commission des carrières de la CDNPS, qui l'ont conduite à formuler :

- **Un avis favorable** à l'extension d'autorisation d'exploiter de la carrière de Juvardeil (Société GSM), tout en regrettant l'inclusion dans l'extension du site d'une zone humide qui a pu cependant être limitée à 1,6 hectare (le projet initial prévoyait la destruction d'une surface de zone humide plus importante).
- **Un avis favorable** à l'autorisation d'exploiter des installations à Durtal (Société JUGE).
- **Un avis défavorable** à la création d'une sablière à Baugé en Anjou, (Société Baglione Granulats). La sauvegarde a fait une déposition fin juillet pour dénoncer la cession d'un reliquat de droit de pompage entre un agriculteur du secteur et le carrier (l'agriculteur n'utilise pas la totalité de son droit de pompage de 60 000m³ et souhaite en céder 20 000 m³ pour le fonctionnement de la carrière) alors qu'il s'agit de pompage dans la nappe du Cénomaniens, nappe réservée à l'eau potable et utilisée, très exceptionnellement, pour d'autres besoins. Cette remarque n'a pas été jugée recevable par la préfecture lors de la réunion de la commission et l'arrêté préfectoral est accordé en acceptant cette cession de pompage d'eau

COMMISSIONS DE SUIVI DE SITE (CSS)

Plusieurs des CSS Seveso 2 auxquelles la Sauvegarde participe chaque année ont été retardées en raison de la crise sanitaire ; la CSS de Zach System à Avrillé s'est néanmoins tenue le 28 septembre 2020.

A noter : une nouvelle réglementation consécutive à l'incendie de LUBRIZOL à Rouen en août 2019 entraîne une augmentation sensible des inspections de la DREAL et surtout ces visites, inopinées ou non, concernent également les entreprises voisines de l'installation classée pour détecter un éventuel effet domino ce dont il faut se féliciter.

La CCMP de Bouchemaine (stockage d'hydrocarbures) a cessé définitivement son activité en janvier 2019 et l'année 2020 a vu la fin du démantèlement des installations. Une dernière CSS s'est tenue le 8 février 2021 pour faire le point sur l'état du site et les contraintes liées à son utilisation future qui pourrait être l'installation de panneaux photovoltaïques ; un passage au CODERST avait précédé en janvier pour entériner les servitudes fixées par arrêté et acter l'abrogation du PPRT, objet d'une concertation publique.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS

La Sauvegarde de l'Anjou a défendu ses orientations sur les dossiers traités par le Conseil de Développement du pôle métropolitain Loire Angers et notamment dans le groupe de travail sur le plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le Conseil de développement a produit 3 contributions : un avis sur les orientations stratégiques, une contribution pour le plan d'actions et un avis sur le projet de PCAET. La mise en place d'une gouvernance politique et technique performante, la mobilisation de tous les acteurs, l'évaluation en continu et l'adaptation des financements n'apparaissent pas très clairement dans le projet et sont pourtant des éléments essentiels de la stratégie. Les objectifs de sobriété énergétique visant le parc de logements individuels, collectifs et des co-propriétés pourraient être plus ambitieux. Le Pôle Métropolitain doit aussi réduire les déplacements, favoriser des nouveaux modes de déplacements et l'intermodalité. Il est enfin nécessaire de transformer les pratiques d'aménagement, de production et de consommation pour réussir l'adaptation du territoire. La Sauvegarde de l'Anjou approuve pleinement ces observations du Conseil de Développement.

CDOA (Commission départemental de l'orientation agricole)

Cette commission a pour objectif prioritaire la politique d'orientation des procédures et de l'aménagement des structures d'exploitation. La Sauvegarde est représentée par une administratrice bénévole. Au cours de l'année 2020, nombre de réunions se sont tenues à distance. Parmi les sujets abordés certains ont donné lieu à des débats : les contours de la nouvelle PAC, le captage de Candé Vritz, notamment sur la mise en place d'un dispositif de prélèvement d'eau non autorisé dans une carrière et les arrachages de haies.

3- Suivi des dossiers importants

- **L'eau**

SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)

La Sauvegarde de l'Anjou est membre de six **Commissions locales de l'eau (CLE)** et son représentant est élu au bureau de celles de **l'Authion, de l'Evre et du Thouet**.

Ces engagements, surtout pour ceux présents dans un bureau, mobilisent les bénévoles de façon importante notamment lors de l'élaboration ou la révision d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

SAGE AUTHION

Dans le cadre du SAGE Authion et à travers les différentes réunions ou la déposition à l'enquête publique pour les prélèvements de l'Entente sur l'OUGC Authion, la Sauvegarde a souligné pour une bonne gestion de l'eau la nécessité de réglementer les quantités prélevées en fonction de ce qui est disponible à l'endroit du prélèvement, des besoins des usagers et du milieu. A ce titre, la Sauvegarde a rappelé que la station de Montjean n'apparaît pas appropriée. Sur la portion de la Loire concernée par les prélèvements pour réalimenter l'Authion, seule la station de Saumur permet de tenir compte du débit réellement impacté par les prélèvements et des usages à préserver en priorité.

SAGE MAYENNE

La Sauvegarde de l'Anjou est membre de la CLE du bassin de la Mayenne depuis novembre 2010. Un nouveau contrat CTEau a été signé avec l'Agence de l'eau et la Région. Ce nouveau type de contrat remplace les deux outils qui existaient précédemment : CTMA (Contrat territorial milieux aquatiques) et le CRBV (Contrat Régional de Bassin Versant).

Du fait de l'activité de la CLE très perturbée par la pandémie, des élections et des nouvelles nominations qui en découlaient, une réunion d'évaluation du SAGE a pu se tenir en juin.

SAGE OUDON

La Sauvegarde de l'Anjou a intégré la CLE Oudon en mars 2017. Des perturbations également sur la CLE Oudon liées à la Covid 19. L'élaboration d'un PTGE a été actée en parallèle de la révision du SAGE dans le cadre d'un contrat territorial CTEau 2020-2025.

CAPTAGE GRENELLE DE VRITZ-CANDE

La Sauvegarde participe également aux réunions sur ce sujet depuis le 4 février 2014. Dernière année pour le premier contrat sur lequel l'Etat, assurait depuis le début, la maîtrise d'ouvrage en raison d'un contexte local très compliqué. La Sauvegarde a participé activement à l'évaluation de ce premier contrat. Un nouveau contrat CTEau commun avec le captage de Freigné et Le Louroux Béconnais sera signé début 2021.

BARRAGE DE PONT

Pour favoriser la restauration de la continuité écologique de la rivière du Loir, barrée par de nombreux ouvrages, la Sauvegarde de l'Anjou avait prôné l'arasement du barrage de Pont, situé à cheval entre Briollay et Villevêque. Ce barrage, qui n'alimente aucun moulin, n'a aucun usage hydroélectrique et se contente d'alimenter une baignade et de favoriser quelques prélèvements pour l'irrigation, est en effet celui qui impacte le plus le tracé du Loir dans le département en raison de sa forte hauteur de chute (1,80 m). Ce n'est pas le choix retenu par le conseil départemental de Maine-et-Loire, qui a adopté la simple implantation d'une passe à poissons qui ne permet en rien d'améliorer le taux d'étagement de la rivière.

La Sauvegarde de l'Anjou a contesté en justice l'arrêté préfectoral validant ce choix. Par jugement du 8 avril 2020, le tribunal administratif de Nantes a rejeté ce recours en considérant, pour l'essentiel, que le SDAGE Loire-Bretagne ne prévoit la solution de l'arasement que pour les cas d'absence totale d'usages d'un barrage. Ce raisonnement, qui ne tient aucun compte de l'objectif européen d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau sous le prisme duquel il faut lire le SDAGE et le SAGE, est très critiquable. La Sauvegarde de l'Anjou a interjeté l'appel devant la cour administrative d'appel de Nantes.

Révision du PPRI Louet et Confluence Maine

En octobre, une enquête publique, organisée par les services de l'État, a porté sur la révision du plan de prévention des inondations du val de Louet et de la Confluence Maine. Dans ce cadre, la Sauvegarde de l'Anjou et la Sauvegarde de la Loire Angevine ont fait remarquer à la commission d'enquête le risque d'inondations fréquentes des nouvelles habitations autorisées dans les zones où l'eau est susceptible de dépasser un mètre de hauteur. Cette remarque a été retenue, et le règlement modifié pour imposer le niveau du rez-de-chaussée des nouvelles habitations, un mètre au-dessus du terrain naturel.

Dossier ZNT

Sur demande de France Nature Environnement Pays de la Loire et de la Sauvegarde de l'Anjou, le tribunal administratif de Nantes a exigé du préfet du Maine-et-Loire qu'il complète son arrêté du 6 juillet 2017 par lequel il définissait les « points d'eau » à proximité desquels l'application de pesticides est interdite. Le jugement du 29 octobre 2020 rejette la définition trop limitée retenue par l'arrêté, ne permettant pas la bonne protection de la ressource en eau.

Pour faire face à la contamination généralisée de milieux aquatiques, un arrêté ministériel imposait depuis 2006 des zones de non-traitement (ZNT) : des aires en bordure des points d'eau, sur lesquelles il est interdit d'épandre des pesticides. Pour être efficace, cette mesure doit concerner l'ensemble des points d'eau, des plus grands (rivières, lacs, étangs...) aux plus petits (rus de tête de bassin versant, fossés...). Les milieux sont en effet interconnectés.

Jusqu'en 2017, cette protection concernait l'ensemble des éléments du réseau hydrographique de la carte de l'IGN, une carte imparfaite mais faisant figurer de nombreux points d'eau. Depuis la modification de cet arrêté le 4 mai 2017 et sous la forte pression d'une partie de la profession agricole, réticente à ces ZNT, les préfets de la majorité des départements des Pays de la Loire ont exclu la carte de l'IGN pour se référer à une carte réduite des cours d'eau, établie par les services de l'Etat. Résultat : un linéaire important de cours d'eau précédemment protégé ne bénéficie plus d'aucune protection. En Maine-et-Loire, ce sont ainsi 1500 des 9000 km d'écoulements figurant sur les cartes de l'IGN qui ont disparu.

• **La Biodiversité et l'Environnement**

Domaine du parc Ste Anne aux Ponts de Cé

Le Département a cédé un terrain en pleine ville d'une grande qualité naturelle, partiellement couvert par un riche boisement, à un promoteur privé, qui avait obtenu un permis de construire malgré la protection en « Présence arborée reconnue » au PLUi d'ALM. Mobilisée contre le projet depuis plus de 2 ans, la Sauvegarde de l'Anjou a poursuivi ses actions visant à s'opposer à ce projet, notamment réunions de concertation avec les élus, le promoteur, le Département, la DDT, puis présentant un mémoire en défense contre la demande de dérogation Espèces protégées que nécessitait ce projet. Cette démarche constitue une référence, contre une forme d'urbanisation qui ne prend aucun compte des vertus des espaces naturels en ville, et qui nie au passage les règles d'urbanisme pourtant déjà insuffisantes établies pour les protéger.

REVISION de la charte du PNR (Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine)

Avec le renouvellement partiel des élus communautaires en mars 2020, la concertation pour la révision de la charte du PNR Loire-Anjou-Touraine a connu une pause. Une seule réunion en janvier a été organisée pour la restitution des ateliers conduits en 2019. La reprise de la concertation s'est faite progressivement par visio sur le thème de la gouvernance.

ZI de MERON

La Champagne de Méron est un site remarquable pour sa richesse en faune et en flore. Elle regroupe un ensemble d'espèces protégées comme on en trouve rarement ailleurs. En limite de cette Champagne de Méron, on trouve le captage d'eau potable du sud saumurois, la Fontaine Bourreau (sous pression phyto). On cumule donc les enjeux environnementaux sur une toute petite zone géographique. Pour le CNPN, une réserve naturelle nationale aurait été justifiée mais ce sera régional.

Une Zone Industrielle s'est installée sur ce secteur il y a un certain nombre d'années, ce qui fut une première erreur historique. En 2010, un permis de construire pour un projet Seveso sur la zone est accepté. Le Collectif d'Actions Citoyennes (CAC) s'insurge contre ce projet. Il fallait trouver une faille pour le faire capoter, cette faille sera l'absence d'évaluation environnementale digne de ce nom. Des membres du CAC vont trouver des espèces protégées sur la parcelle à construire, la Sauvegarde prend le relais devant le Tribunal Administratif de Nantes, le permis est annulé. S'ensuivent des arrêtés ministériels et préfectoraux permettant d'assurer développement économique et préservation de l'environnement. Aujourd'hui, l'agglomération est dos au mur car il faut renouveler les arrêtés à condition de respecter les premiers arrêtés or, ce n'est pas le cas. La Sauvegarde de l'Anjou veillera au respect de l'environnement.

• **L'Aménagement**

Doublement de la RD 752 entre Beaupréau et Saint-Pierre-Montlimart

Le projet du Conseil Départemental aménageait une 2x2 voies pour faciliter la circulation entre les deux communes. Or, la voie existante supporte sans difficulté le trafic. Le coût est important : 5,1 millions € pour gagner 1 minute sur le trajet. Ce projet semble lié à une opération plus vaste : une rocade éloignée de Nantes, une desserte des Mauges vers le nord (et vers le site de Notre Dame des Landes ?) avec construction d'un nouveau pont sur la Loire concernant les deux départements de Maine et Loire et de Loire Atlantique et le soutien financier de la Région. Une opération qui aurait un impact important sur l'environnement (protection d'une zone humide et une partie de bois, refuge de chiroptères). Son tronçonnement en plusieurs petites tranches est contraire au code de l'environnement. En revanche, les usagers identifient un besoin que le projet ne satisfait pas : une liaison cyclable sécurisée. La grosse mobilisation de la population locale (plus de 100 dépositions), soutenue par la Sauvegarde de l'Anjou, a fait reculer le Conseil Départemental. Il a retiré son projet au vu des résultats de l'enquête publique. Une nouvelle enquête publique est prévue au printemps 2021.

Création d'un entrepôt logistique à Vernières-en-Anjou dans la ZAC OCÉANE

Une victoire pour la biodiversité grâce à la préservation de 20 hectares de zones naturelles d'un grand intérêt écologique initialement destinées à être urbanisées. L'affaire commençait pourtant mal, avec la publication en janvier 2020 d'un arrêté préfectoral autorisant l'implantation par la société PRD, pour le compte du groupe InVivo, d'un bâtiment logistique sur la ZAC Océane de Verrières-en-Anjou. Cette décision ne tenait aucun compte des observations faites par la Sauvegarde de l'Anjou lors de l'enquête publique le mois précédent. Invitées au Comité de Suivi instauré par l'arrêté, la Sauvegarde de l'Anjou et la LPO Anjou constatent que, malgré ces observations, le projet maintient la destruction d'une zone humide de 3,7 ha et que, au mépris de la législation, l'arrêté préfectoral a été signé sans que soient précisément définies les mesures compensatoires à cette destruction.

Pour les deux associations soucieuses de la préservation de la biodiversité, la tentation est grande de contester aussitôt l'arrêté en justice, avec de fortes chances de pouvoir ainsi stopper les travaux. Mais avec la perspective d'un faible bénéfice pour la parcelle concernée de la ZAC, déjà bien mise à mal par les premiers travaux d'aménagement (défrichage et sondages archéologiques).

Les associations engagent alors le dialogue avec PRD, puis avec Angers Loire Métropole (ALM) et Alter, son bras armé pour l'aménagement de l'ensemble de la ZAC. Ces échanges font émerger une alternative au conflit juridique, préférable pour l'ensemble des acteurs : faute de pouvoir préserver la parcelle dévolue à PRD (qui devra bien entendu compenser par ailleurs cette destruction), les associations demandent et obtiennent la préservation définitive de la partie nord de la ZAC, constituée d'un complexe bocager d'une grande valeur écologique (prairies humides, haies, bosquets, mares...). En renonçant à l'aménagement de 6,5 ha, c'est un ensemble écologique fonctionnel de plus de 20 ha particulièrement riche en biodiversité commune qui est préservé. Cet engagement est concrétisé dans le projet de PLUi, qui prévoit de déclasser cette zone destinée à l'aménagement pour un retour en zone naturelle ou agricole.

Au-delà d'une belle victoire pour l'environnement que constitue cette zone naturelle préservée des bulldozers, c'est d'abord la victoire d'une concertation bien menée que les associations entendent saluer. Son aboutissement est un premier pas vers la déclinaison locale de l'objectif de "Zéro artificialisation nette des sols" adopté par le gouvernement dans le cadre du Plan Biodiversité de juillet 2018.

• L'urbanisme

Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Saumur Loire Développement

Malgré l'avis défavorable des services de l'Etat et celui de la Sauvegarde de l'Anjou, le PLUi a été approuvé par l'agglomération de Saumur Val de Loire, sans amélioration autre que la suppression d'une zone d'activité en zone naturelle protégée, qui était expressément demandée par les Services de l'Etat.

La Sauvegarde de l'Anjou a fait un recours gracieux auprès du Président de l'agglo, et, face à son rejet, a produit un mémoire en recours auprès du tribunal administratif de Nantes pour obtenir l'annulation du PLUi.

Plan Local d'Urbanisme d'Orée d'Anjou

La Sauvegarde de l'Anjou a fait un recours gracieux auprès du Maire pour tenter d'obtenir une amélioration des dispositions du PLU défavorables à la protection de l'environnement et à la préservation de la biodiversité. Le recours a été rejeté.

Par ailleurs, aucune réaction du maire, du préfet ou de l'ARS sur notre demande de protection du captage communal de Champtoceaux menacé par un aménagement touristique sur son périmètre de protection rapproché, incluant parking pour voitures et installations polluantes.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Angers Loire Métropole

Le PLUi d'Angers Loire Métropole est en cours de révision. Sa révision est indispensable pour adapter la vision qu'il porte et les moyens qu'il prévoit, aux enjeux majeurs d'aujourd'hui : la lutte contre le changement climatique et la transition écologique. Ceci suppose des objectifs ambitieux notamment de

sobriété énergétique, de maîtrise de l'artificialisation des sols, de limitation des distances de transports et de préservation de la biodiversité. Le projet mis sur la table par ALM comporte des évolutions en ce sens. Hélas, elles n'occultent pas une vision de fond qui reste trop ancrée sur un mode de développement maintenant périmé. Elles sont bien loin d'être à la hauteur de tels objectifs.

Dans sa déposition à l'enquête publique, la Sauvegarde de l'Anjou a souligné ces contradictions et les a explicitées à la commission d'enquête. Si le projet de PLUi comporte des évolutions positives sensibles en faveur de la transition écologique, elles sont surtout présentes dans l'affichage de grands objectifs. Mais elles laissent encore trop de place à un socle persistant de fondamentaux du passé : le grignotage permanent d'espaces naturels ou agricoles, l'hégémonie de la circulation automobile, et les atteintes récurrentes aux écosystèmes indispensables à la biodiversité. Ces évolutions restent par ailleurs très partielles puisque ce document ne propose pas de réelle stratégie d'action pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et agir en faveur du climat. Et surtout, elles sont trop peu traduites dans la programmation d'actions concrètes et les moyens mis en œuvre, pouvant laisser craindre un verdissement du PLUi restreint aux seules apparences.

La Sauvegarde de l'Anjou et les nombreuses associations qu'elle fédère sont donc vigilantes d'abord aux améliorations de fond qui peuvent encore être apportées à la version finale de cette révision, ensuite aux actions concrètes qui seront mises en œuvre par la nouvelle équipe dirigeante de l'agglomération.

Plan Local d'Urbanisme d'Anjou Loir et Sarthe

Le recours contre le document d'urbanisme introduit par le Collectif de Boudré avec l'aide de la Sauvegarde de l'Anjou est toujours en cours.

Lotissement Rochebrune à Bouchemaine

Notre avis contre la destruction d'un bois en zone humide n'a pas été pris en compte dans cette consultation informelle.

Les Allumettes

L'action a porté sur 4 points principaux.

1 – La participation à l'activité associative des Amis des Allumettes dont la Sauvegarde est membre fondateur et dont un administrateur de la SvA est vice-président.

2 – La participation aux différentes phases du choix des maîtrises d'œuvre de l'opération, à la demande de PODELIHA. Participation aux jurys de sélection, suivi des principales étapes de la conception des bâtiments, vigilance relative à la conformité avec le permis d'aménager.

3 – La contribution au montage notamment budgétaire du projet de création artistique.

4 – Le suivi du projet de création d'une Salle de mémoire sur le site de la Manufacture d'allumettes. Action laborieuse compte tenu de la faible implication de l'architecte. Le projet, voté par la municipalité de Trélazé, devrait aboutir à la fin de l'année 2021.

Cette contribution de la Sauvegarde est très positive et reste comprise comme une vigilance nécessaire au regard d'un projet de rénovation urbaine et de sauvegarde du patrimoine industriel tout à fait exemplaire.

La lisibilité de l'implication de la Sauvegarde semble tout à fait réelle. Plusieurs articles de la presse locale en ont fait état durant l'année ainsi qu'une émission spéciale sur RCF le 18 janvier 2021. Cette présence de la Sauvegarde est notamment fortement reconnue par les élus, députée et maire.

Publicité : RPLi ALM (Règlement local de publicité intercommunal d'Angers Loire Métropole)

Amorcée fin 2018, la concertation autour de l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal d'Angers Loire Métropole s'est poursuivie lors du premier semestre de l'année 2019.

La Sauvegarde de l'Anjou, qui avait déjà fait parvenir à la collectivité des remarques et propositions générales quant au projet fin 2018, a commenté par écrit le projet soumis à la concertation par deux documents spécifiques relatifs pour l'un à la publicité et pour l'autre aux enseignes. Bien qu'ambitieux sur plusieurs volets, le projet manquait selon la Sauvegarde de l'Anjou d'ambition quant à la réduction de la présence de l'affichage publicitaire dans l'agglomération, notamment en maintenant des possibilités trop importantes de publicité numérique.

Le projet, arrêté par délibération du 13 mai 2019, a été soumis à l'avis de la formation publicité de la CDNPS, des paysages et des sites lors de sa réunion du 4 juillet 2019. La Sauvegarde de l'Anjou y a réaffirmé ses observations quant au contenu du document et a activement soutenu les propositions de réserves du service rapporteur, adoptées à la quasi-unanimité par la commission. Elle a par la suite récapitulé ses différences observations par courrier transmis à Angers Loire Métropole le 14 août 2019.

Une enquête publique a ensuite été organisée quant au projet de RLPi du 3 septembre au 4 octobre 2019. Le représentant de la Sauvegarde a pu rencontrer le commissaire-enquêteur à deux reprises et lui remettre, outre sa position du 14 août 2019, une déposition réagissant aux remarques des professionnels de l'affichage publicitaire. Elle a émis un avis défavorable quant au projet en demandant des améliorations précises qui permettraient de le transformer en avis favorable. Le commissaire-enquêteur a été sensible à certaines de ces remarques et a émis un avis globalement en phase avec la position de la Sauvegarde de l'Anjou, posant notamment 2 réserves visant à renforcer le côté protecteur de ce document. Le RLPi d'ALM a été définitivement adopté début 2020.

• **Les mobilités**

Elargissement de l'A11

Le projet d'élargissement d'une partie de l'A11 contournant Angers a fait l'objet d'une concertation publique particulièrement critiquable: discrétion de la concertation préalable; dossier d'Autorisation Environnementale et d'Etude d'impact incomplet lourdement critiqué par l'Autorité Environnementale, ne traitant pas ou mal de plusieurs sujets sensibles, absence de toute réflexion sur les relations du projet avec la circulation en ville.

De surcroît, le dossier d'Autorisation Environnementale n'était plus accessible après la concertation initiale. Par des démarches appuyées, la Sauvegarde a fini par obtenir le dossier, a fait connaître une position exigeant de le réétudier en articulation avec la politique territoriale des mobilités, et a participé à la campagne publique dénonçant la démarche qui, pour l'instant, semble suspendue.

Carrefour Montaigne Pasteur

L'association « Place au vélo » a sollicité le soutien de la Sauvegarde dans l'étude du Carrefour Montaigne-Pasteur aménagé dans le cadre de la nouvelle ligne de tramway. Depuis 4 ans, les élus de l'agglomération refusaient la continuité des bandes cyclables au droit de ce carrefour, au prétexte qu'il n'y avait pas la place suffisante pour les cyclistes. En 2019, Place au vélo s'est engagée dans un recours contentieux. En septembre 2020, les élus ont annoncé qu'ils acceptaient la solution proposée initialement par « Place au vélo » de réduire l'espace dédié aux voitures pour y conserver celui des vélos. Nous pouvons nous réjouir une fois de plus de cette issue favorable.

• La gestion des déchets

ZAC Salamandre et projet ECOCIR

La SvA, avec la LPO 49 et FNEPL, poursuit sa participation au Comité de Pilotage du projet d'aménagement de la ZAC Salamandre de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée et du projet ECOCIR d'implantation sur ce site de serres récupérant la chaleur de l'unité de valorisation de déchets du SIVERT. 2020 a été marquée par l'évaluation de la ressource en eau disponible pour ce projet : au final, faute d'eau en quantité suffisante, les serristes ont dû revoir leur projet à la baisse en le limitant à 7 ha de serres. Ce projet sera soumis à enquête publique début 2021. Un projet de méthanisation à proximité du site, porté par le collectif d'agriculteurs Métha-Bio-Energie, est lui aussi suivi de près par les 3 associations.

Celles-ci participent également au Comité de suivi des mesures environnementales entraînées par l'aménagement de la ZAC, avec une attention particulière à la préservation des chiroptères dont de nombreuses espèces fréquentent les alentours de la zone.

Café-débat Zéro Déchets

Salle comble au bar "Blue Monkeys" d'Angers le 28 janvier 2020 – la distanciation sociale ne sévissait pas encore – pour participer à un café-débat sur le thème du Zéro déchets. La SvA avait aidé cinq étudiantes en DUT Gestion des Entreprises et des Administrations à l'IUT d'Angers à organiser cette manifestation, qui a bénéficié de la présence de membres du collectif « Zéro déchets Angers », et a fait l'objet de discussions aussi passionnantes que passionnées.

CONCLUSION

L'année électorale 2020 a accentué la visibilité des enjeux de la défense de l'environnement au sein des territoires. Comme le montre le bilan des réunions présenté en annexe de ce rapport, la Sauvegarde de l'Anjou même impactée par la contrainte sanitaire, a relevé le défi et a été présente dans les réunions pour défendre sa conception de la protection de l'environnement et du patrimoine. L'essentiel des préoccupations et de l'investissement de la Sauvegarde en 2020 a concerné les dossiers d'urbanisme (révision des PLU) et la protection des arbres et l'eau. La Sauvegarde continue sa vigilance sur certaines zones sensibles (les zones humides) et certaines installations classées.

Toutes ces actions ont conforté la reconnaissance par les pouvoirs publics du rôle important de la Sauvegarde de l'Anjou en faveur de l'intérêt collectif.

Annexe 1 – Liste des réunions 2020

Date	Lieu	Objet
2 Janvier	Angers	Conseil de développement
6 Janvier	Angers	Bureau de la Sauvegarde
8 Janvier	Orléans	Forum des acteurs Plan Loire
9 Janvier	Angers	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
10 Janvier	Trélazé	Réunion en Mairie les Allumettes
13 Janvier	Mûrs-Erigné	Soirée-débat « Pesticides »
14 Janvier	Angers	Réunion CDOA DDT 49
17 Janvier	Trélazé	Réunion association les Allumettes
17 Janvier	Nantes	Réunion DREAL sites SEVESO
23 janvier	Angers	Réunion à la DDT
27 Janvier	Saumur	Réunion plénière SAGE Thouet
27 Janvier	Angers	Réunion PAT DDT 49
27 Janvier	Angers	Bureau de la Sauvegarde
28 Janvier	Angers	Comité de l'eau à la préfecture
28 Janvier	Angers	Café-débat Zéro déchet
29 Janvier	Montsoreau	Réunion charte PNR Loire Anjou Touraine
30 Janvier	Angers	CODERST
3 Février	Angers	Conseil de développement
5 Février	Trélazé	Réunion association les Allumettes
6 Février	Angers	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
8 Février	Angers	AG de la Sauvegarde de l'Anjou
27 février	Angers	CODERST
2 Mars	Angers	PODELIHA
3 Mars	Angers	Conseil de développement
3 Mars	Angers	CDOA
5 Mars	Angers	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
10 Mars	Baugé	AG GAB Anjou
10 Mars	Angers	Réunion de concertation sur les ondes magnétiques
14 Mars	Angers	AG FNE Pays de la Loire
28 Mars	Angers	Journée de l'histoire Bâtir en Anjou
30 Mars	Visio-conférence	Bureau de la Sauvegarde
2 Avril	Trélazé	CA association les Allumettes
2 Avril	Visio-conférence	CA de la Sauvegarde de l'Anjou

7 Avril	Visio conférence	CDOA
8 Avril	Angers	Débat sur la PAC
26 avril		CODERST dématérialisé par échange de mails
27 Avril	Visio-conférence	Bureau de la Sauvegarde
5 Mai	Visio-conférence	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
25 Mai	Visio-conférence	Bureau de la Sauvegarde
26 Mai	Visio -conférence	CDOA
4 Juin	Visio-conférence	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
4 Juin	Visio-conférence	PAT
18 juin	Angers	CODERST
18 Juin	Angers	Conseil de développement
29 Juin	Visio-conférence	Bureau de la Sauvegarde
1 Juillet	Angers	Comité de suivi PRD
2 Juillet	Beaufort-en-Anjou	Comité de suivi prélèvement Loire Entente Authion
2 Juillet	Visio-conférence	CA de la Sauvegarde
6 Juillet	Angers	Rencontre avec le Président d'ALM sur le dossier PRD
7 Juillet	Saumur	Rencontre avec le collectif Terre d'Avenir de Saumur
7 Juillet	Visio-conférence	CDOA
9 Juillet	Saumur	CLE du SAGE Thouet
9 Juillet	Visio-conférence	Conférence DREAL APNE
29 Juillet		Commission carrières de la CDNPS
22 Août	Trélazé	Réunion association les Allumettes
24 Août	Angers	Rencontre avec le préfet
27 Août	Angers	CODERST
31 Août	Angers	Bureau de la Sauvegarde
7-9 Septembre	Angers	CCSPL
8 Septembre	Angers	CA du CAUE
10 Septembre	Angers	CDOA
14 Septembre		Comité technique de la CLE Layon "zones blanches"
17 Septembre	Angers	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
17 Septembre	Angers	Jury des trophées du PNR
18 Septembre	Angers	COTECH Bassin Authion
21 Septembre	Angers	Conseil de développement
23 Septembre	Montsoreau	Réunion PNR Loire Anjou Touraine Gouvernance
24 Septembre	Angers	CODERST
28 Septembre	Montreuil-Juigné	CSS ZACH System
28 Septembre	Angers	Bureau de la Sauvegarde

1 Octobre	Angers	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
5 Octobre	Angers	PODELIHA Jury
6 Octobre	Angers	Journée régionale économie circulaire
8 Octobre	Nantes	Audience Arrêtés ZNT
13 Octobre	Visio-conférence	CDOA
22 Octobre	Visio-conférence	Comité de bassin Loire-Bretagne
22 Octobre	Trélazé	Réunion Association les Allumettes
23 Octobre	Angers	Assises de la Transition écologique
28 Octobre	Angers	Bureau de la Sauvegarde
30 Octobre	Angers	Conseil de développement
5 Novembre	Conf. téléphonique	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
6 Novembre	Visio-conférence	CSS EPC France St Crespin sur Moine
10 Novembre	Angers	Conseil de développement
17 Novembre		Commission carrières de la CDNPS
19 Novembre	Angers	CODERST
22 Novembre	Trélazé	Association les Allumettes
23 Novembre		Commission milieu aquatique CLE Layon
24 Novembre	Visio-conférence	CDOA
30 Novembre	Visio-conférence	Bureau de la Sauvegarde
3 Décembre	Visio-conférence	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
8 Décembre	Angers	Réunion Transition écologique ALM
8 Décembre	Angers	Conseil de développement
10 Décembre	Baugé	COPIL ECOCIR
14 Décembre	Lasse	Comité de suivi de la ZAC Salamandre
17 Décembre	Angers	CODERST
18 Décembre	Nantes	Réunion DREAL Associations